

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 19 juillet 2013

à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ANDRIOT Michel, Maire.

Etaient présents : ANDRIOT Michel, VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, MONCHARMONT Claudine, LANGILIER Arlette, VIGNERON Chantal et GAUCEL Gérard.

Ayant donné pouvoir : ANDRIOT Georges à ANDRIOT Michel.

Absents : ANDRIOT Fabienne, BERGER Michel et POUPON Jean-Michel.

I. DESTINATION LOCAL EPICERIE

Un administré souhaite établir son salon de coiffure dans une partie de l'ancien local de l'épicerie. Pour réaliser cette opération quelques travaux devront être entrepris notamment l'installation d'une cloison, d'un WC, d'une remise en peinture de la vitrine, l'installation d'un compteur d'eau...

Le conseil municipal émet un avis favorable. Toutefois, compte tenu qu'il s'agit d'un établissement recevant du public une autorisation de travaux devra être soumise aux services de la DDT pour vérifier les normes d'accessibilité et au SDIS pour celles de la sécurité. Dossier assorti d'un délai de réponse de deux mois.

Avant de poursuivre ce dossier, il sera demandé confirmation de ce projet au pétitionnaire.

II. REMPLACEMENT RETROPROJECTEUR ECOLE

Le rétroprojecteur en place à l'école n'est plus fonctionnel. Nous avons donc demandé un devis pour deux produits différents. La différence réside principalement dans la qualité de luminosité qui justement pose problème aujourd'hui.

Le premier (2000 lumens) est à 850.19 € HT

Le second (3000 lumens) est à 902.50 € HT

Le conseil municipal porte son choix sur le second matériel.

L'installation n'est pas prévue dans le devis de fourniture.

D'autre part, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédits suivant afin de pouvoir assurer le paiement de cette facture.

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--------------------------------------|--------|-----------------------------|--------|
| c/61523 - Entretien voies et réseaux | - 1080 | c/021 – Virement de la SF | + 1080 |
| c/023 – Virement à la SI | + 1080 | c/2183 – Matériel de bureau | + 1080 |

III. DECISION MODIFICATIVE A.E.P

Afin de procéder au paiement de la facture de remplacement d'une pompe au château d'eau d'un montant de 1 187.63 €, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

| DEP FONCT | | REC INV | | DEP INV | |
|----------------------------------|--------|---------------------------|---------|---------------------|--------|
| c/615 – Entretien et réparations | - 1190 | c/021 – Virement de la SF | + 1 190 | c/2156 – Mat spécif | + 1190 |
| c/023 – Virement à la SI | + 1190 | | | | |

Le conseil municipal donne son aval pour le virement de crédits ci-dessus.

IV. QUESTIONS DIVERSES

⇒ équipement informatique et logiciels

La dématérialisation annoncée et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 (01 janvier 2014 pour la facturation) de toutes les pièces comptables nous oblige à revoir tout notre équipement informatique (matériel et logiciels).

Plusieurs devis ont été demandés à PBI et au SIEEEN. Après comparaison, c'est le SIEEEN qui a été retenu pour les prestations suivantes :

- matériel 2 631.50
- logiciels 2 432.30 *
- formation 1 126.50

Le SIEEEN propose le préfinancement du matériel c'est-à-dire acquisition matériel 2013 et paiement 2014.

** concernant les logiciels « état civil » et « facturation » il est possible d'envisager une économie car l'on risque d'obtenir des coûts partagés grâce à des collectivités qui vont nous rejoindre dans la dématérialisation.*

⇒ 14/7

Le bilan du 14 juillet est distribué à l'assemblée. Il présente un déficit de 335.29 €.

Il est rappelé que le buffet républicain a été mis en place afin de remplacer le feu d'artifice qui créait un bien plus grand déficit.

⇒ vin d'honneur pèlerinage

Cette année le pèlerinage est organisé le 8 septembre au lieu du 1^{er}. Or la salle des fêtes est réservée à des particuliers et il ne sera pas possible d'y faire le vin d'honneur offert traditionnellement par la municipalité.

Après réflexion, il est décidé que la réception sera organisée sous chapiteau dans la cour de l'école. Toutefois, compte tenu que l'école aura repris, les locaux devront être rendus propres et rangés et le chapiteau démonté dès le dimanche soir.

⇒ étang

L'achat de l'étang sera effectif dès la signature de l'acte le 30 juillet auprès de l'étude de Maître CHINCHOLE.

⇒ voirie

Il est fait un point sur l'état d'avancement des travaux de voirie.

⇒ Montcharlet

L'entreprise DUFRAIGNE doit intervenir courant juillet pour procéder à la restauration des arcs boutants.

D'autre part, la statue sera nettoyée avant le pèlerinage pour transmission de photos à la Fondation du Patrimoine à l'appui des subventions allouées pour la restauration du Monument.

⇒ Association de Sauvegarde du Patrimoine Chiddois (ASPC)

L'ASPC prend le relais de l'Association « Amitiés et Solidarités Chiddoises » au niveau de l'organisation de la brocante qui se déroulera le 22 septembre prochain.

A cette occasion, les artistes locaux vont être sollicités pour venir exposer leurs toiles et objets à la salle des fêtes.

Une publicité va être adressée dans chaque foyer afin de n'écarter personne.

La séance est levée à 21 h 30

**Pour le maire et le 1^{er} adjoint empêchés,
Christian BERGER,
Second Adjoint,**

